

Image not found or type unknown



Refus d'otemperer usage de stupe

Par **Rapha34**, le **21/05/2019** à **15:54**

Bonjour j'ai été arrêté en février 2017 pour conduite de scooter sans casque et sans gants et refus d'otemperer et usage de stupe alors que j'avais moins de 1g puis l'affaire a été réglée vu que j'ai payé les amendes pour le non port de casque et de gants puis un suivi PJJ et maintenant que j'ai 19 ans il m'envoie une convocation pour une comparution pour refus d'otemperer et usage de stupe j'aimerais savoir ce que je peux risquer ?